



Syndicat international des marins canadiens

Mise à jour du groupe de travail COVID-19

14 octobre 2020

Groupe de travail COVID-19 du SIMC

Président : Josh Sanders, vice-président, Grands Lacs et côte Ouest

Membres : Charles Aubry, vice-président, Saint-Laurent et côte Est

Chris Given, directeur des relations gouvernementales

Paul Macdonald, représentant du QG (Thorold)

Philippe Marchand, représentant du QG (Québec)

I. Présentation

Bienvenue à la première mise à jour du groupe de travail COVID-19 du SIMC. Le groupe de travail du SIMC s'est réuni régulièrement depuis le début de la pandémie en mars 2020. Pour mieux naviguer la « deuxième vague » de la pandémie et faire face à certains cas de désinformation partagés par les compagnies, le groupe de travail a décidé de communiquer avec les membres du SIMC chaque semaine pour les tenir au courant des toutes dernières informations et établir une ligne de communication directe avec eux afin que le Syndicat puisse leur présenter notre avis et nos opinions sur des sujets préoccupants tels que les congés à terre, les protocoles à bord des navires et ainsi de suite.

Vous recevrez une mise à jour du groupe de travail COVID-19 du SIMC par email environ une fois par semaine.

Malheureusement, la plupart d'entre nous vivent actuellement une « deuxième vague » de la pandémie dans notre province d'origine comme partout au pays. En date du 14 octobre 2020, il y en a eu au Canada :

- 186 881 cas au total
- 19 741 cas actifs
- 9 654 décès

Le 9 octobre 2020, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié une mise à jour de la modélisation épidémiologique pour démontrer que la croissance de l'épidémie s'accélère au niveau national mais avec une activité inégale dans les différentes régions du pays; celle-ci croît le plus rapidement au Québec, en Ontario et en Alberta.

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667



Dans le même rapport, l'ASPC a souligné que :

- l'incidence de la COVID-19 demeure le plus élevé chez le groupe des jeunes adultes (20-39 ans) depuis la fin juin/début juillet.
- la plupart des éclosions se produisent dans les écoles et les garderies et dans d' « autres » environnements, y compris lors de rassemblements sociaux.
- les hospitalisations, en particulier au Québec, ont augmenté de façon significative.

Les prévisions à long terme suggèrent une résurgence rapide et agressive du virus en cas d'augmentation ou de stagnation du « taux actuel de contact ». Le seul moyen de ralentir la propagation est de réduire le taux actuel de contact de 25 à 35 %, ce qui permettrait de maîtriser l'épidémie dans la plupart des régions. Pour l'instant, il n'y a pas vraiment de "courbe", seulement une ligne droite qui tend vers le haut.

Lien : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/recherches-donnees-epidemiologiques-economiques/modelisation-mathematique.html>

II. Le rôle du SIMC dans d'autres groupes qui se penchent sur la question de la COVID-19

Notre syndicat participe à toutes les discussions de haut niveau concernant le secteur maritime et Transports Canada, et communique régulièrement avec toutes les compagnies et les délégués syndicaux pour s'assurer que les meilleures pratiques et les informations sont partagées en ces temps difficiles.

Nos confrères Josh Sanders et Chris Given sont tous deux membres du « Tiger Team » Covid-19 de Transports Canada, un groupe dirigé par le gouvernement et chargé d'identifier et de partager les meilleures pratiques en matière de protocoles maritimes concernant la COVID-19. À titre d'exemple, ce groupe examine des scénarios réels et fictifs et aide les décideurs politiques à élaborer une politique gouvernementale proactive et réactive pour faire face aux différents scénarios COVID-19 dans les opérations des navires et des ports.

Notre confrère Vince Giannopoulos représente le SIMC et l'ITF au sein du National Seafarers' Welfare Board qui traite de toutes sortes de questions relatives à la sécurité et au bien-être des marins faisant escale dans les ports canadiens. Bien que le groupe s'occupe principalement des questions relatives aux marins étrangers, les politiques et les travaux de ce groupe concernant la COVID-19 ont également un rôle important à jouer dans la protection de la santé des marins canadiens.



Liens sur les bulletins de la sécurité des navires mis à jour par Transports Canada concernant la COVID-19 :

<https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/bulletins-securite-navires/mesures-temporaires-revisees-egard-certificats-personnel-maritime-livrets-service-certificats-medicaux-maritimes-services-comptoir-examens-oraux-peuvent-desormais-administres-virtuellement>

<https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/bulletins-securite-navires/mobilite-travailleurs-asymptomatiques-secteur-maritime-durant-pandemie-covid-19-bsn-no-18-2020>

III. Cas COVID-19 sur les navires du SIMC

Malheureusement, alors que nos membres ont été largement épargnés par le virus au début de la pandémie, des cas positifs ont récemment été enregistrés à bord de plusieurs de nos navires. Lorsqu'un cas se produit, le SIMC s'est efforcé de veiller à ce que les membres soient isolés, reçoivent des soins médicaux et bénéficient d'un soutien pour que le processus soit le moins stressant possible.

En date du 14 octobre 2020, la situation à bord était la suivante :

- 3 navires rapportent des cas
- 9 cas positifs* (*un membre est hospitalisé)

Si vous ne vous sentez pas bien, veuillez alerter immédiatement votre supérieur direct et le capitaine du navire afin que les précautions nécessaires soient prises. Il ne s'agit peut-être pas d'une exposition à la COVID-19, mais tous les risques doivent être atténués pour assurer votre santé et votre sécurité et celles du reste de l'équipage.

Si une situation qui survient à bord de votre navire vous semble compromettre votre santé ou votre sécurité (violation des protocoles COVID-19, manque d'EPI, visiteurs dangereux à bord, etc.), veuillez communiquer ces incidents au délégué syndical de votre navire qui pourra prendre contact avec un responsable local du SIMC. Si la situation exige une attention immédiate, n'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat dès que possible.

IV. Position du SIMC sur les congés à terre

Comme la situation de la COVID-19 évolue rapidement, les informations disponibles sont prises en compte et évaluées chaque jour. Il est évident que l'endroit le plus sûr pour travailler est à

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667



bord de votre navire. Nous encourageons vivement les membres à limiter autant que possible les congés à terre et à profiter des systèmes de commande en ligne de la compagnie lorsque cela est possible.

Toutefois, le SIMC reconnaît l'importance des congés à terre, en particulier pour la santé et le bien-être mental des marins. Dans les ports où le risque d'exposition reste relativement faible, le SIMC demeure favorable à l'autorisation d'un congé à terre lorsqu'un membre en fait la demande.

Si vous choisissez de débarquer du navire pour prendre un congé à terre, assurez-vous :

- de suivre les protocoles de votre compagnie pour les demandes de congé à terre et réduire le risque d'exposition.
- de porter de l'EPI approprié (masque, gants, etc., selon les besoins)
- de maintenir une bonne hygiène des mains et des voies respiratoires (se laver les mains fréquemment, utiliser un désinfectant pour les mains, tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier ou à l'intérieur de votre coude. Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche)
- de pratiquer la distanciation physique (rester à au moins 6 m de toute autre personne)
- de limiter les contacts sociaux (éviter les espaces clos, les lieux bondés et les contacts étroits)
- de suivre les directives locales et/ou provinciales en matière de santé publique pour la région que vous visitez.

V. Restrictions relatives aux congés à terre

Les congés à terre peuvent être un élément important pour assurer la santé et le bien-être des marins. Le SIMC n'est pas favorable à une interdiction totale des congés à terre. Le SIMC a accepté de soutenir les restrictions relatives aux congés à terre dans les ports suivants uniquement* (à partir du 6 octobre 2020) :

- Tous les ports américains
- Clarkson (Région de Peel)
- Port de Toronto
- Port de Montréal
- Côte-Sainte-Catherine
- Bécancour
- Valleyfield
- Trois-Rivières

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667



- Sorel
- Port de Hamilton

*Gardez en tête que certains ports ne sont pas disponibles pour un congé à terre en raison de restrictions locales ou provinciales échappant au contrôle immédiat de quiconque (Atlantic Bubble, etc.)

Cette liste pourrait être modifiée à tout moment pour refléter les informations actualisées publiées par les agences locales de santé publique et à la discrétion du SIMC.

Si vous demandez un congé à terre et que celui-ci vous est refusé dans un port qui ne figure pas dans la liste ci-dessus, veuillez en informer immédiatement le délégué de votre navire et contacter le Syndicat afin qu'un grief soit déposé. Veuillez vous assurer de documenter l'instance (lieu, heure, raison du refus, etc.) car le syndicat aura besoin d'informations pour la procédure de grief.

VI. Membres qui sont à la maison ou qui retournent au travail

Veuillez vous assurer de suivre les recommandations de la santé publique et que vous faites tout votre possible pour éviter de vous exposer ou d'exposer votre famille à la COVID-19 lorsque vous êtes à la maison et que vous ne travaillez pas. Si vous prévoyez un retour au travail, ou si vous êtes un marin de relève ou occupez tout autre poste où vous retournez régulièrement chez vous, prenez toutes les mesures qui doivent être prises pour ne pas ramener la COVID-19 sur votre navire et que vous soyez en bonne santé au moment de l'embarquement.

Le SIMC **recommande** que tous les membres qui reprennent le travail après un congé planifié ou qui rejoignent un navire en tant que relève portent un masque non chirurgical pendant les 14 premiers jours suivant leur retour au navire afin de mieux protéger leurs collègues de toute exposition potentielle à la COVID-19.

Pour plus d'informations sur les masques non chirurgicaux et leur utilisation correcte, consulter le lien suivant :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-utilisation-sure-masque-medical-couvre-visage.html>

Si vous ne vous sentez pas bien lorsque vous êtes chez vous, veuillez immédiatement contacter et suivre les conseils de votre autorité locale de santé publique.

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667



Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667



VII. Questions relatives au transport maritime international

Comme la plupart d'entre vous le savent, les marins employés dans le transport maritime international et en haute mer souffrent d'un manque de congés à terre et de problèmes de rapatriement depuis le début de la pandémie en mars. Plus d'un million de marins dans le monde sont aujourd'hui touchés par la crise des changements d'équipage qui a frappé les marins du monde entier. Des centaines de milliers de marins sont restés pris en mer pendant plus de 18 mois, soit 7 mois de plus que la durée maximale autorisée par la Convention du travail maritime. Parallèlement, des centaines de milliers d'autres marins sont restés pris sur la terre, incapables de rejoindre des navires ou de trouver un emploi, et subissent de ce fait des situations économiques terribles dans leurs pays respectifs.

Le SIMC joue un rôle très actif au sein de l'ITF et continue d'appeler les nations et les organisations à désigner les marins comme travailleurs essentiels, à faciliter les changements d'équipage et à ouvrir les frontières aux travailleurs du secteur maritime qui continuent à faire rouler les chaînes d'approvisionnement mondiales tout en endurant d'énormes souffrances personnelles. Assez, c'est assez.

Pour obtenir des mises à jour sur la situation, consulter le site web de l'ITF (*en anglais seulement*) :

<https://itfseafarers.org/en>

<https://www.itfglobal.org/en>